

Compte rendu du Conseil

Le 08 décembre 2014

Etaient présents : MMES CHONE Marie-France, DOUGOUD Jeannine, HUGO-SIMON Isabelle, MAURICE Françoise, MM AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, GERARDIN Daniel, TREVIGLIO Alain

Etaient excusés : M. FOLLEREAU V. donne pouvoir à M. TREVIGLIO A.
M. BOUSSET J-F. donne pouvoir à Mr AUBERTEIN H.

Ordre du jour :

- Présentation de l'étude sur la déviation du poste du Moulin par M. PURSON de la Sté 6'TEM
- Approbation du dernier compte rendu
- Tarifs 2015 – redevance et abonnement assainissement
- Questions diverses

Monsieur le Président accueille Monsieur PURSON représentant la Sté 6'TEM venu présenter l'étude demandée par Mr CARRIERE (ancien Président) en septembre 2013.

Après un rapide tour de table, Monsieur PURSON fait part de ses observations et expose les problèmes chroniques existant sur le réseau collecteur. Il propose différentes solutions qui demandent toutefois à être affinées.

Les problèmes :

- Présence d'eaux claires parasites sur les deux communes,
- Présence de sable et de gros galets qui, vu la topographie des lieux, se retrouvent avec les effluents et endommagent les pompes (à Malleloy place du 11 sept)

Les ébauches de solutions :

- Supprimer les sources d'eaux claires ayant été identifiées, (*)
- Afin de piéger les cailloux, pose d'un dessableur, nettoyage systématique des regards et vérification des cloches qui sont dans les avaloirs. Les avaloirs doivent être nettoyés régulièrement par les communes. Mr BOUSSET fait la remarque que ceci a souvent été évoqué dans les conseils précédents.
- Envoyer le poste du Moulin (Malleloy) directement sur la STEP (il se déverse actuellement sur le poste de la Place du 11sept),
- En cas de remplacement d'une ou plusieurs pompes, installer des pompes« Fontochrome » qui seraient pratiquement inusables,
- Concernant les rejets en milieu naturel une adaptation des pompes et de leurs débits pourrait y remédier.

Un point positif apparaît : en supprimant le maximum de sources d'eaux claires, on obtiendra un meilleur rendement du système, ce qui *pourrait* nous dispenser d'agrandir la STEP.

(*) Madame la Vice Présidente rappelle qu'une étude sur les eaux claires a déjà été effectuée. Elle souligne également que le *traitement des eaux claires* est inscrit dans les statuts du SIAVM.

(*) Madame HUGO SIMON Isabelle, rappelle que se sont uniquement les eaux claires qui prennent leur source dans le périmètre du zonage qui doivent être prises en charge par le SIA. Les autres devant l'être par les communes.

Les membres du syndicat sont conscients de la nécessité de lister tous les dysfonctionnements afin d'établir un programme d'actions hiérarchisées pour les années à venir.

Monsieur le président remercie monsieur PURSON qui prend congé.

La séance est ouverte à 19h56 sous la présidence de M. AUBERTEIN Hubert

Secrétaire de séance : Françoise MAURICE

Sur demande de Monsieur le Président, le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 3 novembre dernier.

Monsieur le Président communique à chaque membre le document « redevance assainissement » qui récapitule pour les 2 communes, les consommations d'eau facturées de 2007 à 2013.

Il rappelle la délibération N°17 du 05 décembre 2012 qui fixait les tarifs actuels

Monsieur le Président propose la reconduction des tarifs pour l'année 2015, soit :

Prix du m³ : 1,70 €HT, abonnement 20 €HT

Le conseil, à l'unanimité, décide de reconduire ces tarifs pour l'année 2015

Monsieur le président nous fait part des informations ou observations suivantes :

- courrier de monsieur Mathieu en date du 5 novembre informant le Syndicat du retrait de sa plainte auprès du Tribunal administratif.
- Le faucardage de la STEP est commencé 2 bassins sont faits
- Stationnement gênant (régulier) aux alentours du poste du Moulin qui empêche les interventions.
- Branchages inappropriés dans le lit de la Mauchère au droit du déversoir d'orage, laissés par les riverains, ce qui entraîne des résidus qui s'accumulent et gênent le fonctionnement du clapet.

La séance est levée à 20 h 25